Envoyé en préfecture le 12/01/2026
Reçu en préfecture le 12/01/2026
Publié le
ID : 035-213501497-20251231-25_02_DM-DE

MAIRIE DE LASSY
35 580 LASSY
02.99.42.03.33

M57 Fongibilité des crédits
Décision budgétaire modificative portant virement de crédit de chapitre à chapitre

Le Maire de la commune de LASSY

Vu l'article L. 5217-10-6 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°25-17 du 18/04/2025, donnant délégation de pouvoir au Maire pour procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre au titre de la fongibilité, à l'exclusion des dépenses de personnel, dans les limites suivantes :
- section de fonctionnement : 7,5 % des dépenses réelles de la section ;
- section d'investissement : 7,5 % des dépenses réelles de la section.

DECIDE

Article 1 : Il est décidé de procéder au virement de crédits suivants afin de procéder au règlement de la participation de la commune à la construction de la piscine de Guichen

Objet	Chapitre	Montant
Déplacement de fonds section investissement	203	- 7.000 €
	2324	+ 7.000 €

Afin d'effectuer un mandant à VHBC d'un montant de 6.908,07 pour le solde d'investissement de la piscine de Guichen

Article 2 : Il sera rendu compte de ce virement de crédits à la première séance budgétaire du conseil municipal qui suit cette décision.

Article 3 : La secrétaire générale et le comptable assignataire du SGC de Guichen sont chargés chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Lassy,
Le
Le Maire, Didier LE CHÉNÉCHAL

